

900

Société par actions simplifiée au capital de 43.254,44 euros

Siège social : 60 rue Amelot, 75011 Paris

852 949 148 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 14 novembre,

A 10 heures,

Les associés de la Société se sont réunis, sur convocation du président de la Société, en assemblée générale ordinaire (l' « **Assemblée Générale** ») au siège social de la Société et par voie de visioconférence ainsi que le permettent les stipulations de l'article 19.3 des statuts de la Société.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Aymeric GRANGE en sa qualité de président de la Société (le « **Président** »).

Il a été établi une feuille de présence émargée par chaque associé présent physiquement, ou son représentant, au moment de son entrée en séance et mentionnant la présence des associés qui assistent à l'Assemblée Générale par voie de visioconférence et à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés et ayant voté par correspondance possèdent ensemble 3.505.898 actions sur les 4.325.444 actions ayant le droit de vote, et que par conséquent, le quorum requis est atteint et que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués aux associés.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration et décharge le président de la Société de toute responsabilité à cet égard, les associés déclarant avoir pu prendre connaissance de tous les documents dans un délai suffisant.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée Générale les documents suivants :

- une copie de la convocation des associés de la Société ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés et les formulaires de vote ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ; et
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination du nouveau président de la société, en remplacement d'Aymeric Grange, démissionnaire ;
2. Nomination d'un nouveau directeur général de la société, en remplacement de Thomas Arnaudo, démissionnaire ; et
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte. L'Assemblée Générale délibère sur les différentes résolutions.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions proposées.

PREMIERE RESOLUTION

NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ, EN REMPLACEMENT D'AYMERIC GRANGE, DEMISSIONNAIRE

L'Assemblée Générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature ordinaire,

Connaissance prise (i) de la démission de monsieur Aymeric GRANGE de son mandat de Président de la Société, et (ii) de l'autorisation préalable du Comité Stratégique,

Décide de nommer, en qualité de Président de la Société, avec effet à compter de ce jour, la société **AYMERIC GRANGE CONSEIL SAS** (852 597 582 R.C.S Paris) en qualité de Président de la Société, pour une durée expirant à l'issue de la décision de la collectivité des associés statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2030.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée comme suit :

Pour : 3.505.898

Contre : 0

Abstention : 0

DEUXIEME RESOLUTION

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ, EN REMPLACEMENT DE THOMAS ARNAUDO, DEMISSIONNAIRE

L'Assemblée Générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature ordinaire,

Connaissance prise (i) de la démission de monsieur Thomas ARNAUDO de son mandat de Directeur Général de la Société, et (ii) de l'autorisation préalable du Comité Stratégique,

Décide de nommer, en qualité de Directeur Général de la Société, avec effet à compter de ce jour, la société **ARGG SAS** (987 607 868 R.C.S Paris) en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée expirant à l'issue de la décision de la collectivité des associés statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2030.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée comme suit :

Pour : 3.505.898

Contre : 0

Abstention : 0

TROISIEME RESOLUTION

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature ordinaire,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir auprès du greffe du tribunal de commerce tous dépôts et formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée comme suit :

Pour : 3.505.898

Contre : 0

Abstention : 0

* *

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Signé par :

AYMERIC GRANGE

18DE5568134C42A...

Monsieur Aymeric Grange

Président